



Publié le 16/10/2025

Procès-verbal du CCAS du 17 octobre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 9

Présents : 6

Pouvoir : 1

Votants : 7

Date de Convocation du CCAS :

11 octobre 2024

Présents : Isabelle BONNET, Etienne DUVAL, Elvine LEON, Nathalie MAZUYER, Caroline MIRANDA et Sophie VERCHERE.

Excusés : Diogène BATALLA (pouvoir Caroline MIRANDA), Carine GRANDJEAN et Michèle GUIDO.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

Caroline MIRANDA ouvre la séance, le quorum étant atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance

Isabelle BONNET est nommée secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Caroline MIRANDA propose l'ordre ci-dessous :

1. nomination d'un secrétaire de séance ;
2. approbation de l'ordre du jour ;
3. approbation du procès-verbal du comité du 3 juillet 2024 ;
4. vote d'une subvention ;
5. points sur les dossiers en cours :
 - a. bilan été ;
 - b. opération des Suricates, sentinelles solidaires pour Noël ;
 - c. Chaudrons du Cœur ;
6. nouveaux projets à venir :
 - a. bons pour la piscine et le cirque Medrano ;
 - b. navette senior ;
 - c. colis de Noël ;
7. aides facultatives ;
8. questions diverses.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent cet ordre du jour à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du comité du 3 juillet 2024

Etienne DUVAL souhaite que le procès-verbal soit modifié sur la partie de l'AAPHTV comme suit :

Les services expliquent ne pas avoir reçu de demande de subvention pour l'AAPHTV.

Diogène BATALLA et Etienne DUVAL s'en étonnent et indiquent une tension en terme de gestion financière.

Une demande sera prochainement envoyée au CCAS et sera examinée lors d'un prochain conseil d'administration.

Les membres du conseil d'administration du CCAS approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Tome 1 – Registre des délibérations – actes communicables

2024-11 Délibération relative au vote des subventions aux associations en 2024

Rapporteur : Caroline MIRANDA

Caroline MIRANDA vice-présidente du CCAS présente la demande de subvention de l'AAPHTV pour l'année 2024.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention de l'association ;

Subventions CCAS	2023	2024
AAPHTV	500,00 €	500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** à l'association en 2024 la subvention proposés dans le tableau ci-dessus ;
- **RAPPELLE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 au budget 2024 du CCAS.

Points sur les dossiers en cours 2024

a. bilan été

22 personnes sont inscrites sur le registre « personne isolée ». Une seule personne n'a pas répondu et a été visitée par le policier pluricommunal.

Une information a été diffusée dans la newsletter distribuée début octobre. Certains membres du CCAS n'ont pas reçu la publication municipale. Ce point sera remonté au service communication.

b. opération des Suricates, sentinelles solidaires pour Noël

Caroline MIRANDA propose que la mairie devienne un point de collecte pour une association solidaire du Crédit Agricole, « les Suricates » qui organise des collectes de jouets à la période de Noël. La collecte est prévue du 2 au 13 décembre.

C'est la 6^e année d'existence de l'association, qui recense aujourd'hui 174 points de collecte. Plus de 50 000 dons (vêtements jouets) ont été redistribués en 2023 à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

Elvine LEON pose la question de la redistribution en local à l'échelle du territoire.

Caroline MIRANDA n'a pas eu de demandes particulières d'associations locales pour une redistribution.

Etienne DUVAL précise que l'association « les Fleurinois » propose une collecte de jouets à la suite du vide-grenier du 22 novembre. Il est important de ne pas faire de concurrence. La communication devra donc être différée après la date du vide-grenier.

Les membres du CCAS valident la mise en place de ce projet.

c. Chaudrons du Cœur

Caroline MIRANDA s'est rapprochée de l'association des Chaudrons du Cœur à L'Arbresle pour organiser une collecte des denrées périssables, en parallèle de la collecte de jouets pour l'association « les Suricates ».

Les membres du CCAS valident la mise en place de ce projet.

Points sur les nouveaux projets 2024

a. colis de Noël

Caroline MIRANDA propose l'achat de colis de Noël pour un budget maximal de 4 000 € pour une action de solidarité à destination des anciens. Elle souhaite que les seniors passent des fêtes de fin d'année en étant entourés.

Selon l'âge des seniors, la répartition du montant par colis serait envisagé comme suit :

- Plus de 80 ans : 160 personnes / 25 €
- Plus de 75 ans : 304 personnes / 13,15 €
- Plus de 70 ans : 389 personnes / 10,25 €

Si les seniors ne souhaitent pas retirer leur colis, Caroline MIRANDA propose de le donner à une association.

Etienne DUVAL souhaiterait que ces colis soient distribués à des personnes nécessiteuses, pas forcément aux aînés. Il cite l'exemple d'une maman isolée avec ses enfants. Il rappelle que les aînés sont déjà invités à un repas au mois de mars.

Elvine LEON estime que le projet n'est pas suffisamment mûr. Elle propose de le retravailler.

Isabelle BONNET, Sophie VERCHERE et Nathalie MAZUYER estiment que les idées proposées sont intéressantes.

Les membres du CCAS débattent sur la population à cibler (aînés et/ou multigénérationnel) et les objectifs à atteindre (personnes isolées, ayant des difficultés financières, etc.).

L'exemple du réveillon solidaire organisé par la mairie de L'Arbresle est évoqué. Les bulletins d'inscription sont à retirer auprès des associations d'aides de la commune.

Les membres du CCAS proposent de contacter des associations (AFAC, association des familles, classes, MJC, associations solidaires, ...) et de croiser les données avec le registre canicule, les familles en difficultés à l'école, les dossiers déposés pour un logement social, etc.

Les membres du CCAS souhaitent travailler ce projet pour le finaliser à Noël 2025.

b. bons pour la piscine et le cirque Medrano

La commune a reçu 30 bons pour la piscine valables jusqu'au 31 décembre 2024 et 8 invitations pour 2 pour le cirque Médrano à Lyon du 12 octobre au 24 novembre.

Diogène BATALLA souhaite que le CCAS diffuse ces bons.

Les membres du CCAS proposent d'attribuer les places à des familles de l'école du Chêne ayant un quotient familial inférieur ou égal à 540 :

- quotient familial inférieur à 380 : invitation pour le cirque Médrano ;
- quotient familial entre 380 et 540 : entrée pour la piscine.

Si nécessaire, le CCAS achètera des entrées pour la piscine pour compléter.

Les familles concernées seront informées par courrier.

c. navette senior

262 courriers ont été envoyés aux personnes ayant plus de 70 ans pour leur proposer de la mise en place d'une navette senior le vendredi matin pour se rendre au marché de L'Arbresle : 120 courriers ont été envoyés aux couples et 142 courriers à des personnes célibataires.

Il y a eu 84 retours : 48 réponses de couples, dont 2 positives ; et 36 réponses de célibataires, dont 4 positives.

13 réponses sont revenues avec la mention NPAI « n'habite pas à l'adresse indiquée ».

La démarche a été bien accueillie.

Certains seniors ont souhaité se rendre à Super U, en plus du marché de L'Arbresle.

Caroline MIRANDA va rencontrer la mjc et le club de rugby pour mettre en place le service.

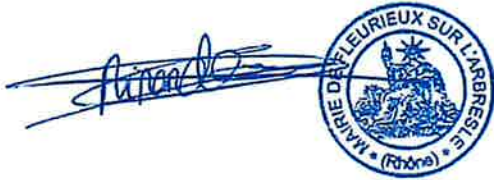
Départ d'Elvine LEON à 21h06.

La séance est close à 22h00

La Vice-Présidente du CCAS
Caroline MIRANDA

La secrétaire de séance,
Isabelle BONNET

Caroline Miranda



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Isabelle Bonnet", written in a cursive style.